

# INFO

## entre RHÔNE et OUVÈZE



Bulletin d'information de la CCPRO

N°4 / AVRIL 2005

### INONDATIONS : UN ÉTAT DE NÉCESSITÉ

L'Ouvèze, affluent du Rhône au régime torrentiel, a causé de tous temps bien des ennuis à nos communes riveraines et à ses habitants. C'est la raison pour laquelle les élus ont toujours eu le souci de réduire autant que faire se peut les effets néfastes des violentes crues de la rivière.

Or, depuis 1992 et les dramatiques événements de Vaison-la-Romaine, force est de constater l'augmentation : de la fréquence des débordements, des quantités d'eaux transportées, de la rapidité avec laquelle l'eau atteint les villes.

#### D'où l'absolue obligation d'agir pour protéger la population.

C'est ce qu'ont décidé en 2003, avec détermination, les maires de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO).

A Sorgues par exemple la digue des Ramières en mauvais état a été rénovée et renforcée, la puissance de pompage de la station Robert Bézet (Pontillac) entièrement refaite, a été plus que doublée, la petite route de Bédarrides surélevée, les écoulements route d'Orange intégralement repris, les vannes refaites, une troisième branche du canal de Vaucluse est à l'étude et verra le jour dans les prochaines années, le déversement du canal du Griffon dans l'Ouvèze va être modifié. Tous ces travaux et

bien d'autres qui coûtent des millions d'euros protégeront davantage encore le centre ville et les quartiers.

Mais Sorgues n'est pas la seule commune concernée. **Dans toutes les villes de la CCPRO, afin de protéger les zones urbanisées**, des chantiers ont été faits ou sont en cours.

#### La réglementation administrative ou la protection des biens et des personnes ?

C'est le dilemme qui a été posé aux maires des communes de la CCPRO et à son Président Alain MILON. Fallait-il attendre une autorisation administrative pour réaliser la digue et la station de pompage de Chaffunes ou protéger d'abord la population avant toute nouvelle crue ?

Les fonctionnaires de la DDAF (direction départementale de l'agriculture et des forêts) mettent en cause cette digue et la station. Ils considèrent qu'il fallait l'autorisation de l'administration avant d'entreprendre les travaux !!

Or les ingénieurs de la CCPRO, avant de commencer quoi que ce soit ont travaillé avec les représentants de la DDAF. Ceux-ci leur ont verbalement confirmé (précisé dans les comptes rendus de réunions) que ces travaux seraient éligibles **donc acceptés** à la condition de prévoir des mesures compensatoires pour l'expansion des eaux.

#### CETTE CONDITION A ÉTÉ STRICTEMENT RESPECTÉE.

De plus, pour que l'information soit complète rappelons que :

- nous attendons une autorisation administrative de la DDAF **depuis 3 ans** pour agrandir la station d'épuration de la ville,
- l'administration a freiné pour une raison qui nous échappe, l'écoulement des eaux de l'Ouvèze en construisant le Pont de la déviation de la RN7. C'est d'ailleurs ce qui nous a obligé à construire la digue et la station de pompage de Chaffunes contestées aujourd'hui,
- Sorgues est la dernière ville d'aval de l'Ouvèze avant sa confluence avec le Rhône. Par conséquent les travaux qui sont réalisés n'apportent aucun risque supplémentaire à l'aval de notre commune,
- l'administration laisse combler sans réagir des terrains situés sur des zones d'expansion de la rivière sur des communes en amont de Sorgues. Ces comblements aggravent bien entendu le volume d'eau reçu par notre ville,
- des digues, accélérant la vitesse des eaux qui arrivent à Sorgues, ont été faites au fil des ans sur des communes également en amont sans que, là aussi, l'administration réagisse,

## INONDATIONS - SUITE

- le syndicat de gestion de l'Ouvèze, dépourvu de moyens financiers et humains est dans l'impossibilité de protéger, sans un plan général soutenu par l'État, les cinq villes d'aval de l'Ouvèze les plus exposées et les plus peuplées (Sorgues, Bédarrides, Courthézon, Jonquières, Sarrisans). Y aura-t-il un jour un plan global tenant compte des particularités locales? Si oui dans combien de temps?
- le SIABO syndicat chargé de la gestion de l'Ouvèze s'occupe de 19 communes. Chaque commune a un représentant élu. Pourquoi

l'État a accepté des statuts qui ne représentent pas réellement la population? Jugez vous-mêmes : les cinq communes d'aval déjà citées représentent environ 36 000 habitants, les 14 autres environ 19 500 habitants. Le président est toujours, bien entendu, élu par les 14 communes d'amont.

- enfin, à condition de se comprendre, de donner une priorité à l'intérêt général et à la protection des biens et des personnes, combien de temps aurions-nous dû patienter pour obtenir l'autorisation de l'administration ?

**Les contraintes techniques exposées par la DDAF ayant été respectées et compte tenu des éléments aggravants exposés ci-dessus, nous posons la question :**

### POURQUOI LA DDAF PORTE-T-ELLE PLAINTÉ CONTRE ALAIN MILON ?

**Cette plainte est infondée.**

**En conséquence, nous demandons, avec le soutien des habitants et des élus de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze le retrait de cette plainte qui nous scandalise.**

## LE SCOT : OBJECTIF, AMÉNAGER NOTRE BASSIN DE VIE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est le plus important document d'urbanisme dans la hiérarchie des normes régissant notre environnement.

Du SCOT dépendent à présent :

Le plan des déplacements urbains (transport en commun) - Le Programme Local de l'Habitat - Le Schéma de Développement Commercial - Le Plan Local d'Urbanisme (anciennement le POS) - La Carte Communale - Les Créations de ZAC et de Lotissements Les

Autorisations d'Ouverture de Surfaces commerciales de + de 300 m<sup>2</sup>.

Le SCOT, c'est un document de planification intercommunale qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace et la restructuration des territoires urbanisés.

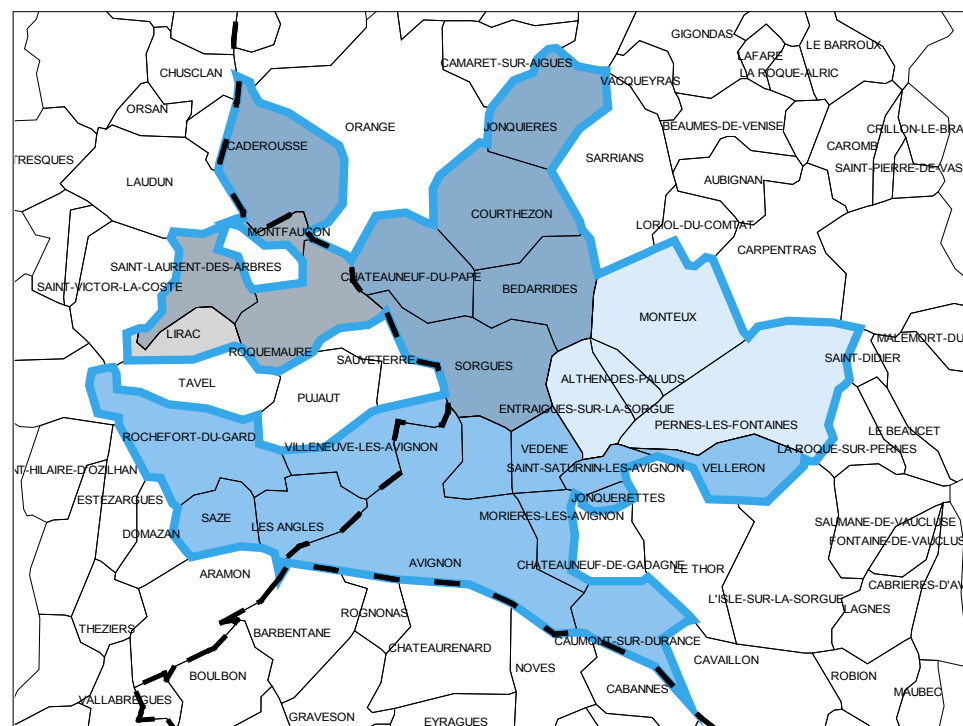
Il détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Par là, le SCOT assure la mise en cohérence des politiques sectorielles des communes en matières d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial ou d'environnement et leur transcription dans les documents Locaux d'urbanisme (PLU).

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon présidé par Alain MILON, créé en septembre 2003 est le porteur du projet du SCOT. Il regroupe 26 communes réunies dans 4 intercommunalités et 1 commune isolée, 230 000 habitants, 2 départements, 2 régions, 91 000 emplois. Il est composé d'un comité syndical de 34 élus dirigé par un bureau de 6 membres.

La réalisation de ce très important document se fera en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise présidée par M. Christian BOUILLOT.

### PÉRIMÈTRE DES 26 COMMUNES DU SCOT



Réalisation : Service SIG CC PRO - Données : IGN Géofla®

## Budget Principal

Le vote du budget constitue un acte très important pour une collectivité. C'est en effet à partir de ce document qu'apparaissent les orientations du nouvel exercice que ce soit en matière d'investissements, de fonctionnement, de l'évolution de la fiscalité locale ; C'est un moment privilégié et ponctuel de l'action d'une collectivité.

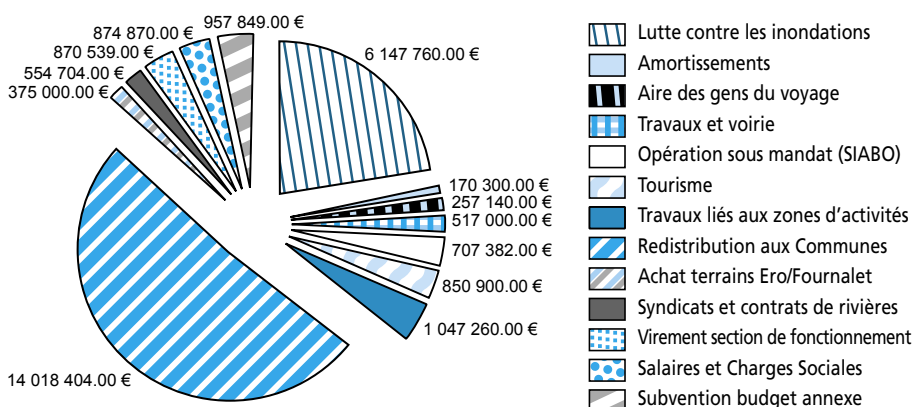
Celui de la CCPRO ne déroge pas à ces règles. Il a été bâti en tenant compte d'une prospective financière à court et moyen terme.

*En investissement*, les orientations prioritaires définies par les élus à l'écoute des populations, ont bien entendu été retenues : travaux pour la lutte contre les inondations et la mise en place de bassins de rétention des eaux, création et entretien de zones d'activités, acquisitions et renouvellement de matériel de transport pour l'élimination des déchets ou encore de travaux de voiries et environnement, d'aménagements de bâtiments et divers.

*En fonctionnement*, les charges les plus importantes sont bien entendu les reversements aux communes, suivies des salaires et charges sociales et des participations aux divers syndicats.

Ce douzième budget de la CCPRO met en évidence : le dynamisme et la solidarité financière de la Communauté avec un autofinancement conséquent, un faible endettement, une solidarité intercommunale et un service quotidien aux populations.

## BUDGET PRINCIPAL 2005 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT



## Budget élimination des déchets

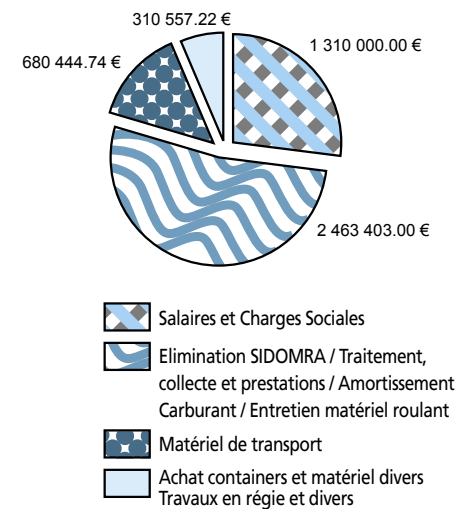
En masse financière, il représente plus de 5,3 millions d'euros utilisés pour financer la collecte, le traitement, la valorisation des déchets (ordures ménagères, déchetteries, encombrants, incinération, tri sélectif).

Comme partout en France, le coût de ce service ne cesse de croître de façon considérable tout comme le poids de déchets par habitant qui atteint chez nous aujourd'hui 1,5 kg par jour en moyenne, soit 600 kg par an. C'est énorme.

Dans le même temps on constate hélas une insuffisance de la collecte sélective, avec des déchets jetés dans les conteneurs qui n'ont aucun rapport avec des ordures ménagères : ce qui majorent encore les prix.

Le Plan Départemental d'Élimination des déchets imposé aux collectivités, qui vise à renforcer la protection de notre environnement (fermeture des décharges « publiques » - mise en place de déchetteries - tri sélectif - encombrants...), implique des mesures coûteuses. Malgré les efforts de rationalisation et d'organisation faits, la Communauté est confrontée au problème permanent de croissance des charges induites par les nouveaux dispositifs obligatoires. En contrepartie, les aides promises pour les nouveaux services par les Sociétés ECO emballage et Adelphi ne sont pas à la hauteur.

## BUDGET OM 2005 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT



Cette année de surcroît, le transfert de la déchetterie de Sorgues du SIDOMRA à la CCPRO, entraîne une charge supplémentaire nouvelle de 70 000 € qui s'ajoute aux autres charges, elles aussi à la hausse : carburant, charges sociales et salaires, entretien des véhicules, cotisations et prestations diverses.

Pour financer l'équilibre du service, le taux voté en 2005 aurait du être de 14,43 %.

Le Conseil de Communauté a décidé de limiter cette hausse à + 1,76 points ce qui est déjà très élevé et qui porte le taux de la TEOM 2005 à 10,56 % au lieu de 8,80 % en 2004.

Ce taux bien qu'élevé, se situe dans la moyenne départementale pour des services comparables.

La Communauté financera le différentiel par une participation du budget principal des villes à hauteur de 947 849,70 €.

La qualité de vie et l'environnement de nos villes est à ce prix.

**TRI MAL FAIT  
= PERTE DE SUBVENTIONS  
= ÉLIMINATION PLUS CHÈRE  
= TAXE À LA HAUSSE**

## LA VIA VENAISSIA

Le projet consiste à transformer l'ancienne voie ferrée Jonquières-Velleron, en véritable dorsale vaclusienne : cycliste, piétonne et accessible aux personnes à mobilité réduite. En effet, la Via Venaissia permettra de proposer un itinéraire agréable de promenade et desservira les grands sites touristiques : Mont Ventoux, Dentelles de Montmirail et Luberon.



Aussi, le Syndicat Mixte pour la Création de la Via Venaissia dont le Président est M. Louis BISCARRAT, est chargé de l'acquisition des emprises ferroviaires et des anciennes gares qui seront valorisées autour d'un projet d'animations touristiques.

## LE PETIT PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE

La CCPRO a chargé l'équipe du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), de réaliser l'inventaire du petit patrimoine rural remarquable sur les 6 Communes. Il s'agit d'éléments qui contribuent fortement à l'identité paysagère de notre territoire, comme le patrimoine :

- religieux (chapelles rurales, calvaires, oratoires),
- hydraulique (fontaines, lavoirs, puits, martelières, ponts...),
- agricole remarquable (cabanons, pigeonniers),
- et paysager (arbre isolé).

Suite à cet inventaire exhaustif, la mission du CAUE se soldera par la réalisation d'une exposition.



## 1<sup>ère</sup> FÊTE DU NAUTISME DE LA CCPRO



### Le 21 Mai

La CCPRO participe à la Fête Nationale du Nautisme dont le thème de cette édition est la « Sensibilisation à l'environnement ». La 1<sup>ère</sup> Fête du Nautisme de la CCPRO aura lieu le samedi 21 Mai 2005 de 13h à 18h, au Plan d'eau du Revestidou, à Caderousse. A cette occasion, des associations nautiques vous feront partager leur passion par des démonstrations et des initiations gratuites.

### Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze

3, Allée des Romarins  
BP 50 082 - 84370 Bédarrides

Tél. : 04 90 03 01 50

Fax : 04 90 01 31 83

E-mail : [contact@ccpro.fr](mailto:contact@ccpro.fr)